Plan de zonage à l'échelle 1/15000è,
prise en compte de la DREAL

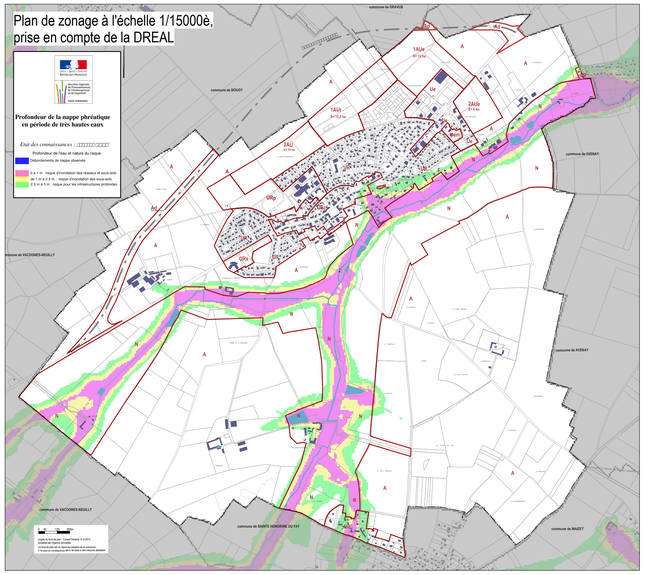

commune de **EVRECY**

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

POS initial approuvé le ..... **11.10 /1978**
POS RÉVISION N°1 approuvée le ..... 25.03 /1987
Modification n°1 ..... 19.12 /1990
Modification n°2 ..... 22.04 /2004
PLU approuvé le ..... **27.07 /2006**
Modification n°1 ..... 19.09 /2012
PLU révision n°1 approuvé le ..... **10.03 /2016**

PLU - Modifcation N° 1
APPROBATION

vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal
en date du : **29 mars 2018**

LE MAIRE
Henri GIRARD

3b - RÉGLEMENT GRAPHIQUE 1/ 5 000ème

agence schneider
architectes & urbanistes

RÉGLEMENT GRAPHIQUE

- LIMITE DE ZONE
- ZONE INONDABLE *source: DREAL- juin 2012*
- ESPACES BOISÉS A CONSERVER, A PROTÉGER OU A CRÉER classés en application de l'article L.113-1 et suivants du Code de l'urbanisme
  Nota: pour les haies le symbole est figuratif
- ÉLEMENT OU ENSEMBLE IDENTIFIÉ en application des articles L.151-19 et L.151-23 du code de l'urbanisme : ensemble bâti, espaces verts, alignement d'arbres, arbres isolés...
  Nota:
  -pour les arbres et les alignements, le symbole est figuratif
- EMPLACEMENTS RÉSERVÉS au profit de la commune:
  ER1 - Extension du pôle sportif et récréatif et création d'équipement public 2,7 ha
  ER2 - Création d'une voie cyclo-pédestre 2a : 400ml x 5m
  2b : 250ml x 5m
  2c : 180ml x 5m
  ER3 - Création d'un cimetière 1,2 ha
- PRESCRIPTION DE RECUL LE LONG DE LA RD8

ORIENTATIONS D'ÉQUIPEMENT (voir les OAP - pièce 2b) :

- SECTEURS FAISANT L'OBJET d'O.A.P.
- ACCÈS OU RUES à créer lors de l'aménagement
  > *tracé indicatif, liaison impérative*
- CHEMINS À CONSERVER

NOTA : Un accès ou un chemin à travers une plantation identifiée au titre de l'article L.151-19 et L.151-23 est ponctuellement autorisé s'il ne conduit qu'à une interruption marginale de la plantation.

POUR INFORMATION:

- PÉRIMÈTRES DE PROTECTION RAPPROCHÉE DE FORAGES *(DUP : 31 Mars 2010)*
- CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES TERRESTRES

N

commune de GRAVUS
commune de BOUGY
commune de AVENAY
commune de VACOGNES-NEUILLY
commune de SAINTE HONORINE DU FAY
commune de MAIZET

0 40 120 200m

origine du fond de plan : Conseil Départemental 14 © 2016
actualisé par l'Agence Schneider

Le fond de plan est un report du cadastre de la commune.
Il ne peut en conséquence servir de base à des mesures détaillées.